

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.





ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais : LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSEMENTS ET FACTURES D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 14 DECEMBRE, 1847.

LES ELECTIONS GENERALES.

Les avis qui nous parviennent du Haut-Canada et des campagnes de cette partie de la province continuent d'être très favorables. Partout les idées libérales prennent l'ascendant. Tout le monde est fatigué du ministère actuel et lui tourne le dos. Ses amis, ses partisans les plus zélés jadis, l'abandonnent à son sort. La grande clameur qui s'élève aujourd'hui contre les ministres, les menaçant d'une défaite complète. Dans la capitale nous voyons avec des sentiments sincères un satisfaction des hommes distingués et influents dans les professions, le commerce et l'industrie quitter les rangs de nos adversaires politiques et venir grossir les nôtres. Jamais pareille réaction n'a eu lieu dans les opinions et les idées de nos ci-devant conservateurs. Chaque jour cette accession de force augmente. Tous les habitants de Montréal et viennent à se demander entr'eux : Qu'es-ce qui nous divise ? N'est-ce pas notre intérêt à tous d'avoir un gouvernement libéral, fort et capable ? N'est-il pas temps d'empêcher le gaspillage de nos deniers et notre exploitation au profit du Haut-Canada.

Nous le répétons, nous sommes heureux de voir les bons sentiments qui régissent en cette ville ; puissent-ils continuer ! c'est notre vœu ardent.

Nous reproduisons plus bas l'article éditorial du Herald de samedi dernier. Nos lecteurs le liront sans doute avec plaisir. Cet article dans les circonstances, fait le plus grand honneur à ce journal.

La franchise, l'honnêteté et l'indépendance dont le Herald fait preuve aujourd'hui tendra beaucoup à lui mériter le respect de tous les honnêtes gens et de notre parti en particulier. Nous espérons que le Herald continuera à nous rendre justice. Le parti libéral ne désire que le bien du pays. Pour cela il nous faut une administration capable et forte. Réunissons donc nos efforts ; travaillons en commun et nous obtiendrons bientôt l'objet de nos espérances, un remède aux maux qui dévorent nos énergies et rompent nos courages.

Nos colonnes de ce jour contiennent les adresses de MM. Holmes et LaFontaine aux électeurs de cette ville. Ces deux messieurs comme on peut le voir viennent de l'avant invités par des réquisitions de leurs concitoyens, et nous croyons que tous les deux peuvent dire avec vérité que ces réquisitions ne se sont pas bornées à ceux qui ont jusqu'ici agi avec eux en politique. Un grand nombre les ont joint, qui jusqu'à récemment étaient les partisans du présent ministère, dont nous n'avons pas besoin de dire que MM. Holmes et LaFontaine sont les adversaires déclarés. Chacun de ces messieurs en appelle à son passé comme la garantie de sa conduite dans la Législature. Il est inutile pour nous de dire combien cet appel nous inspire peu de confiance ; cependant, nous devons déclarer que parmi tous nos adversaires politiques, nous ne connaissons personne que nous pourrions préférer comme représentant pour Montréal à MM. Holmes et LaFontaine. Leur position, le rang qu'ils occupent dans notre société, leurs talents, leur caractère, sont tout ce qu'on peut désirer ; et nous admettons franchement que nous aurions favorablement, pour leur conduite dans la législature, s'ils étaient élus, de l'absence de la législature de tout sujet tendant à exciter des haines de partis. Ils promettent pour l'avenir une profonde attention à ces sujets d'une nature pratique que nous avons toujours considérés et qu'ils nous assurent, ils considèrent eux-mêmes comme infiniment plus important pour le pays que la discussion de questions de gouvernement constitutionnel purement théoriques. Nous n'avons pas besoin de dire aux lecteurs du Herald que nous approuvons cordialement les principes de politique commerciale et d'éducation de ces deux messieurs. M. Holmes, s'il est élu, promet encore d'être l'avocat d'un code de lois commerciales à l'émigration, qui épargnera à la Province une répétition des horreurs à nos hôpitaux et aux sédes, qui ont vu la saison dernière à jamais mémorable. M. LaFontaine de son côté, s'engage à aider et appuyer toutes les mesures qui peuvent tendre à l'amélioration de nos communications intérieures, et plus spécialement, de faire tout en son pouvoir, pour favoriser le complément de la section canadienne du Chemin de Fer du St-Laurent et de l'Atlantique. L'honorable monsieur il est vrai n'entre dans aucun détails ; mais nous croyons ne pas nous tromper en comprenant qu'il veut dire qu'il emploiera ses efforts à faire obtenir des secours de la Législature, d'une manière ou d'une

autre, pour hâter la construction de cette grande œuvre nationale. M. LaFontaine s'explique encore très distinctement sur un sujet de grand intérêt et important pour le peuple du Canada et plus particulièrement pour les Citoyens de Montréal. Nous voulons parler de l'érection immédiate de bâtiments convenables en cette ville, 10. pour les différentes Cours de Justice et 20. pour les Chambres Législatives et les Bureaux du Gouvernement. En ce moment, quand par des sources privées, nous apprenons qu'on s'efforce de faire perdre l'élection de M. Baldwin, sur cette question, nous déclarons que nous regretterions de voir aucun candidat choisi qui ne serait pas prêt à s'exprimer sur cette question. Si les partisans du présent ministère, comme nous en sommes informés, cherchent à faire perdre l'élection de M. Baldwin dans le 4e Riding d'York en lui reprochant d'avoir contribué à faire transporter le siège du gouvernement à Montréal, alors nous disons, que les intérêts du pays et ceux de la capitale doivent être préférés à ceux du ministère. Même sur d'autres questions, nous confessons que la certitude d'opposition au présent cabinet de la part de MM. La Fontaine et Holmes, ne rendrait pas leur élection plus désagréable pour nous, et nous croyons, pour une portion considérable des plus fermes conservateurs dans Montréal. D'après des informations qui nous sont parvenues hier, nous ne doutons nullement que le ministère a nommé M. Turcotte à la place de solliciteur-général ; M. Turcotte, qui à toutes ses autres brillantes qualités vient d'ajouter celle d'élagoir en chef de l'éducation. C'est là le dernier et le couronnement de tous les outrages faits à la décence publique ; un outrage si honteux que, quoiqu'il ait été commis il y a déjà plus de six mois, il a été, durant tout ce temps, avec une duplicité sans exemple, énergiquement nié, et paraîtra peut-être dans la Gazette Officielle de ce jour. Une telle conduite est indigne d'hommes prétendant être des hommes d'état.

Le meilleur avis que nous puissions donner à nos amis conservateurs, dans la position humiliante actuelle, c'est de ne pas s'engager trop à la hâte ; et de ne donner leur voix qu'à ceux qu'ils croiront plus occupés de gagner leur confiance que celle du peuple du Haut-Canada, et plus déterminés à administrer honnêtement les affaires publiques, qu'à chercher à faire triompher un parti, quelque soit son nom.

ASSEMBLEE DES ELECTEURS DE MONTREAL EN FAVEUR DES CANDIDATS LIBERAUX.

Samedi dernier, une assemblée des électeurs de la cité favorable à l'élection de l'hon. L. H. La Fontaine et de Benjamin Holmes, écrivain, a eu lieu à 8 heures P. M. dans le grand salon de l'hôtel de Québec. La réunion était très nombreuse et des plus respectables. Nous avons vu avec infiniment de plaisir et de satisfaction parmi ceux qui étaient présents, plusieurs messieurs qui jusqu'à aujourd'hui étaient dans les rangs de nos adversaires politiques et qui ont déclaré samedi leur entière adhésion à la cause libérale. Parmi ces derniers, nous mentionnons Hugh Taylor, John Young et Wm. Snaith, écrivain, qui prirent une part active aux procédures de l'assemblée.

James Leslie, écrivain, fut appelé au fauteuil et Charles J. Coursol, écrivain, avocat, fut prié d'agir comme secrétaire. Dans le cours de la soirée d'excellents discours furent prononcés par MM. Taylor, A. N. Morin, John Young, Dr. Nelson, G. E. Cartier, Wm. Bristow et M. Ryan. Les résolutions suivantes furent adoptées :

Proposé par Hugh Taylor, écrivain, secondé par Aug. Perrault. 10. Que cette assemblée reposant la plus grande confiance dans l'intégrité et l'habileté de l'hon. Louis H. La Fontaine et Benjamin Holmes, écrivain, approuve le choix que l'on a fait d'eux, comme candidats pour cette ville, à la prochaine élection générale, et s'engage à les soutenir de toute son influence.

Et proposant cette résolution M. TAYLOR s'adressa à l'assemblée. Le savant monsieur dit qu'il devait aux personnes présentes de dire franchement sa pensée sur l'objet de l'assemblée et les affaires du pays en général. La dissolution du Parlement appelait le peuple à faire choix de représentants et cela sous des circonstances importantes. Il s'agit cette fois, s'écria l'orateur, de l'avenir du pays, de l'avenir de nos familles et de nos enfants. Le temps des timides ménagements est passé. Il faut dire aux habitants du pays la ruine inévitable qui les attend, si on laisse l'administration de la chose publique à un ministère aussi complètement incapable et malhonnête que le ministère actuel. Ceux qui le composent n'ont toujours été occupés que de leurs intérêts personnels et ont négligé totalement les intérêts publics. Leur administration n'a été qu'une longue succession de méfaits et de turpitudes politiques, de scandales officiels, qui ont jeté dans tous les cœurs des honnêtes gens un profond dégoût et une véritable inquiétude. Les ressources de ce magnifique pays demeurent languissantes et inexploitées par l'incapacité des gens au pouvoir. Il est temps que cela finisse. Il est temps que ceux qui composent le ministère actuel laissent la place à des hommes capables, laborieux, instruits, des hommes d'état enfin.

Le remède est entre vos mains messieurs ; c'est aux électeurs à en profiter ; choisissez des représentants honorables, habiles, intégrés et désintéressés, et ils appliqueront le remède au mal. Je le vois, messieurs, par la foule accourue à cette assemblée, par la présence ici de tant d'hommes respectables de tous les partis, de toutes les nuances ; je le vois par les bonnes nouvelles qui nous arrivent de tous côtés. Une nouvelle ère va s'ouvrir pour le Canada. C'est

l'ère des idées libérales et progressives en politique. Jusqu'à ces années passées, notre état colonial nous tenait dans l'ornière. Nous n'étions pas libres de penser et d'agir par nous-mêmes. Le Bureau de Downing-Street nous considérait comme des enfants à la lièze. Aujourd'hui, il est temps que nous pensions pour nous-mêmes, et que nous agissions librement. Et pourqu'oi, si nous avons de l'énergie, de l'industrie, ne prospérerions nous pas ? Voyez donc les Etats-Unis ; quand vous voyagez quelques milles sur leur territoire, vous avez presque honte du Canada. Nous sommes tous canadiens, de quelque origine que nous soyons ; soyons tous frères. Désirons tous le bien et la prospérité du pays ; travaillons y en commun et tout ira bien.

En terminant, messieurs, je ne puis que m'applaudir avec vous du choix que nous avons fait de l'hon. L. H. LaFontaine et de Benjamin Holmes, écrivain, pour représenter la capitale du Canada. Ces messieurs, par leur position, leur haute capacité, leur caractère honorable, commanderont, j'en suis sûr, la grande majorité des électeurs. M. LaFontaine est un homme politique comme il nous en faudrait au pouvoir ; habile, savant, laborieux, consistant, intégral et désintéressé. M. Holmes est un grand financier, bien digne et bien capable de représenter en Parlement la première ville commerciale du Canada.

Cette courte mais éloquent improvisation de M. Taylor fut plusieurs fois interrompue par des applaudissements et quand il eut cessé, de longues acclamations se firent entendre. L'hon. A. N. Morin, lui succéda et félicita en peu de mots l'assemblée sur les belles espérances du parti libéral en ce moment ; il fit d'excellentes suggestions sur la marche à suivre en pareilles circonstances et termina par l'éloge des candidats libéraux de la Cité.

Le Dr. Nelson qui parla ensuite exprima toute la satisfaction qu'il éprouvait à adresser une assemblée composée comme celle-ci de beaucoup de personnes qui jusqu'ici ont agi contre nous en politique. Cet heureux changement assure le triomphe de la sainte cause du bon gouvernement en Canada. Le savant Docteur fit ensuite une comparaison pénible mais vraie de l'état du pays avec celui de nos voisins, montra les causes du peu de progrès du Canada. Il y avait de meilleures espérances pour l'avenir, choisissons pour représentants good men and true et nous pourrions améliorer notre condition. L'orateur fit une heureuse allusion aux canadiens-français qui au lieu d'être exclusifs, comme on les a tant de fois accusés d'être, appellent à eux tous ceux, qui comme eux ont à cœur l'intérêt général de la Province. Il mentionna MM. Leslie, DeWitt, Armstrong, Drummond et Neilson comme des exemples de cette libéralité des canadiens en politique comme dans la vie sociale. Le Dr. Nelson termina en disant qu'il ne fallait pas oublier d'aider l'élection de MM. Morin et DeWitt qui avaient toujours si fidèlement servi le pays.

Proposé par Louis Boyer, écrivain, secondé par Wm. Snaith.

20. Que cette assemblée requiert le comité central et général qui a bien voulu agir jusqu'à présent de la part des électeurs libéraux, de continuer ses efforts et d'employer tous les moyens légaux et constitutionnels pour assurer l'élection des candidats libéraux, l'hon. L. H. La Fontaine et B. Holmes, écrivain, et que pour aider son travail le comité soit autorisé d'ajouter à son nombre, suivant qu'il le jugera à propos.

Proposé par John Young, écrivain secondé par Th. McGrath.

30. Qu'il est expédient que des comités de Quartier soient formés, dont le droit spécial sera de s'assurer des votes des électeurs, et généralement de coopérer avec le comité central et général, pour obtenir le but pour lequel ils sont respectivement appointés, et que le président de chaque comité de Quartier soit de plein droit membre du comité général et central.

Des bruyantes acclamations accueillirent le nom de John Young, écrivain, qui céda aux desirs de l'Assemblée et lui adressa quelques mots à peu près en ces termes.

Messieurs, j'hésite à vous adresser la parole après les orateurs qui viennent de s'asseoir, j'hésite d'autant plus que je n'ai pas l'habitude de le faire et que je ne me sens pas capable de traiter dignement les graves intérêts qui nous occupent. Le moment politique est grave, très grave. Il se fait de grands changements dans les affaires de cette province. Plusieurs des messieurs qui vous ont adressé la parole ont fait une comparaison entre les Etats-Unis et le Canada. Le fait est que la protection nous a tués. Le succès des Américains est presque entièrement dû à l'indépendance du peuple en fait d'industrie. Nous n'avons plus la protection que nous avions autrefois ; il n'est que juste alors que nous ayons fair play comme nos voisins. Nous sommes tous intéressés profondément dans cette question. Personne ne l'est surtout plus que le fermier et l'industriel, les travailleurs enfin. Comment est la question par rapport aux lois de navigation ? Un fermier dans le Haut-Canada a un baril de fleur à envoyer au marché ; il le met à bord d'un vaisseau à Toronto, il arrive à Montréal et paie d'ici 5s. de fret pour l'Angleterre. Un fermier américain envoie lui un baril de fleur la même distance à New-York et de là ne paie de fret pour l'Angleterre que 1s 6d ! N'est-il pas évident que l'Américain pour sa production et son travail reçoit 3s 6d de plus que le sujet anglais en Canada ? A New-York, les vaisseaux anglais viennent en concurrence avec les vaisseaux américains et autres ; mais ici nous sommes obligés d'expédier et de recevoir par des vaisseaux anglais seuls, et nous en voyons les résultats. Regardons encore à la protection de l'agriculture. L'article du lard est protégé par un droit de 11s. par baril ; et cependant le prix du prime mouton a été plus

haut à New-York durant les deux dernières années qu'à Montréal. Le fait est que nous n'avons plus de chalands ; par notre législation maladroite, nous avons chassé toutes nos pratiques. Le commerce du Haut-Canada nous a aussi laissé. Tandis que les Américains peuvent importer des produits dans toutes les vaisseaux du monde—moi et tous les autres marchands du Canada, nous ne pouvons le faire que dans des vaisseaux anglais, ou dans des vaisseaux du pays d'où nous tirons ces produits, ce qu'on ne peut faire dans bien des cas. Nous avons encore un immense capital paré dans nos canaux dont l'intérêt s'élève à £50,000. Il faut tirer ces revenus des pauvres et des riches par des droits sur le sucre, le thé, etc. Eh bien ! c'est ma ferme conviction que si toutes les restrictions les entraves du commerce étaient détruites et renversées, et que le St. Laurent fut parfaitement libre, d'ici à cinq ans, non seulement les intérêts de nos canaux seraient prélevés sur les marchandises et effets qui y passeraient, mais il y aurait un surplus de revenus qui suffirait presque pour couvrir les dépenses du gouvernement canadien, et par conséquent nous permettrait d'abaisser de beaucoup les droits d'importation. Si on adoptait cette politique, la contrebande qui existe maintenant sur un si grand pie, des Etats-Unis contre nos revenus serait tournée contre les Etats-Unis ou bien ils abaisseraient leur tarif actuel.

Je le répète, messieurs, ce sont là des changements, que nous sommes tous intéressés à voir amenés. Le ministère actuel s'est cramponné aux places mais n'a rien fait pour le bien-être du pays et pour rencontrer ces grands changements. Il semble n'avoir pas compris la nouvelle position de la colonie et ses nouveaux besoins. J'ai vu de plus dans la conduite du présent ministère qu'il a tout sacrifié pour garder le pouvoir et ses places, et j'en suis venu à la conclusion qu'il importe au bien-être et à la prospérité du pays, qu'il ne demeure pas plus longtemps, à la tête des affaires de la Province. C'est cette conviction sincère qui m'a amené ce soir au milieu de vous, et qui m'a décidé à joindre mes efforts aux vôtres afin d'envoyer comme nos représentants en Parlement deux messieurs, qui je crois travailleront à amener les réformes que je viens d'indiquer et qui je n'en doute nullement, nous lanceront dans la voie du progrès et de la prospérité, augmentant la valeur de nos propriétés et de notre production et feront de cette ville, ce que la nature a voulu qu'elle fut, la seconde ville commerciale de ce continent.

M. Young termina ses excellentes remarques en faisant allusion à l'état des esprits dans Montréal en ce moment. Il dit qu'un grand changement s'était opéré dans les opinions et les sentiments du parti conservateur, un mécontentement général existait contre le ministère. L'article du Herald du matin même en était la meilleure preuve. Le parti libéral par une agitation calme et pacifique pouvait compter sur une grande accession de forces, et sur le triomphe des principes et des idées de progrès.

M. Young s'assit au bruit d'un tonnerre d'applaudissements. M. Ryan fut ensuite appelé et fit un discours chaleureux. M. Cartier qui lui succéda, remarqua avec beaucoup d'apropos que la providence semble cette fois nous favoriser ; mais que si l'on veut que le ciel nous aide bien il faut nous aider nous-même. Aide-toi, le ciel t'aidera. Il recommanda l'énergie et la bonne organisation. M. Cartier fit ensuite un résumé de la lutte des trois dernières années et démontra combien nous avions gagné par une conduite ferme et digne. Il appuya fortement sur les fautes de l'administration du jour, qui semble n'avoir eu pour objet que l'exploitation du Bas Canada à l'avantage du Haut. Il déclara tous les titres qu'avait M. LaFontaine à la représentation de Montréal, lui qui fit une question ministérielle de la translation du siège du gouvernement en cette ville. Il parla des adresses des deux candidats, ce qu'ils promettaient et ce dont ils étaient capables, &c. &c. M. Cartier fut écouté avec attention et entendu avec plaisir par l'assemblée, qui admira en lui, comme les citoyens de Montréal ont fait souvent, le zèle ardent et l'énergie qui l'animent pour les intérêts publics.

M. Bristow parla ensuite et fit un bon discours, sur la position des partis, les grands résultats qu'on pouvait attendre des élections, si on travaillait avec énergie, modération et prudence. Il fallut composer des comités électoraux d'hommes actifs, &c. &c.

Les comités de quartiers furent alors nommés &c. Après quoi J. D. LaCroix, écrivain, J. P., ayant été appelé au fauteuil, les remerciements de l'assemblée furent votés au président et au secrétaire, et l'assemblée fut ajournée.

Une assemblée des conservateurs a eu lieu samedi soir. D'après la Gazette de Montréal, M. John Fisher a été nommé président, et les principaux orateurs ont été MM. Abraham, Elder, Leeming, McPherson, Murray et Isaacson. Un comité a été nommé, devant s'assembler hier matin au Dolleys (hop House), et faire d'autres arrangements. On nous dit que quelques discours inflammatoires ont été prononcés. L'objet de ces assemblées est sans doute de nommer des candidats en opposition à ceux qui sont déjà sur les rangs ; mais la difficulté est d'en trouver, car aucun nom n'a encore été prononcé. Il n'est pas question du tout des deux anciens membres. On s'est contenté à l'assemblée de samedi d'adresser des remerciements à l'hon. M. Moffatt pour ses services passés ; mais on n'a pas dit un mot de M. DeBeury ! Pas un mot !

Nous lisons dans le Canadien de samedi dernier :

Nous publions aujourd'hui l'adresse de M. Layfield qui se présente à Mégantic en opposition à M. Daly le secrétaire qui ne se croit pas cette fois aussi certain qu'on le dit de son élec-

tion puisse par son adresse qui a paru dans la Gazette de Montréal il annonce à ses amis qu'il va les visiter très prochainement, démarche qu'il n'a pas cru nécessaire de faire lui-même lors des précédentes élections. Les électeurs de Mégantic accepteraient-ils pour bons ses vœux, ses poignées de mains et ses promesses ? C'est ce que l'on saura bien vite.

On trouvera aussi, dans notre feuille de ce jour, l'adresse de M. Chauvaux aux électeurs du comté. Il est plus que probable que ce monsieur sera proclamé à l'unanimité.

M. le lieutenant-colonel Taschereau offre ses services aux électeurs de Portneuf ; son adresse se trouve aussi dans nos colonnes de ce jour.

M. Christie a publié dans la Gazette Neilson son adresse aux électeurs du comté de Gaspé. On pense que son élection sera contestée par un conservateur d'un côté, et par un réformiste de l'autre ; ce qui prouve qu'on ne gagne pas grand chose à nager entre deux eaux.

M. Rylan continue à se présenter pour la cité de Québec, et le Mercury lui donne pour copagnon M. Duhord, ci-devant représentant sous l'ancienne constitution.

On annonce l'apparition d'un nouveau journal réformiste, le Western Sentinel, à Chatham, et deux autres de même politique devant paraître à Cobourg.

Lecture de l'hon. C. Mondelet.—C'est vendredi soir que M. le Juge Mondelet donne sa lecture Sur la position de la femme en Canada, etc. ; sans doute la salle de l'Institut Canadien sera pleine. Le sujet ne saurait être plus attrayant. Il sera traité avec habileté par le savant lecteur. Il aura des places réservées pour les Dames.

Nous sommes obligé, faute de place, de remettre au prochain numéro des articles et communications préparées pour celui-ci.

Seconde lettre de M. Stephens à Son Excellence lord Elgin au sujet de l'éducation des éteignois à St. Martin.

MILORD.—Dans ma dernière, j'ai tâché de montrer à Votre Excellence que l'indulgence accordée à M. Papineau, était déplacée ; mes raisons étaient fondées sur les actes précédents de M. Papineau, maintenant je vais entreprendre de démontrer par ses actes subséquents, les effets de cette indulgence : Et à présent, je dois établir, pour l'information de votre seigneurie que M. Papineau, lundi dernier, le 22 ultimo, siégea en jugement pour seize causes qui avaient été pendantes dans les derniers six mois, savoir, durant l'investigation, le jugement et l'indulgence du dit magistrat, et je n'ai pas besoin de dire que toutes les causes furent déboutées, avec les frais, les commissaires d'école n'étant pas compétents. Le magistrat, qui avait déjà déclaré cette loi recalcitric, tyrannique et oppressive, et refusé de payer lui-même jusqu'à ce qu'il fût poursuivi, ne pouvait pas faire attendre une autre conduite, bien que, sans doute, plein de regret pour le passé, et se reposant sur l'influence protectrice de l'indulgence de votre seigneurie ; mais, peut-être, a-t-il commis de nouveau une erreur de jugement. Je solliciterai de nouveau l'indulgence de votre seigneurie, mais avant que votre seigneurie accorde cette indulgence, permettez-moi de présenter votre seigneurie de considérer les effets de l'indulgence passée, sur plus de quatre cents personnes, qui ont payé leur montant pour les écoles, en obéissance à la loi, comme de bons et fidèles sujets, et qui n'ont jamais dévié du sentier de la loyauté due au souverain, en suivant ses avis et souvenez-vous aussi milord, de la situation de ces hommes qu'il a plu à Votre Excellence d'appeler à remplir le devoir impopulaire de commissaires d'école, et qui ont consciencieusement rempli leurs devoirs, et à qui Votre Excellence a dit, après que M. Papineau se fut opposé à eux par tous les moyens, et eut parmy leurs efforts, que leur résignation ne peut être acceptée, et M. Papineau s'est ainsi opposé à eux volontairement, non comme individu, comme particulier, milord, mais comme magistrat, qui est lié par un serment solennel, à faire exécuter une loi, qui bien que défecueuse dans ses détails doit recevoir obéissance et respect, jusqu'à ce qu'elle soit rappelée par autorité compétente. Permettez-moi de presser votre Excellence de considérer avec calme, le cas de ces commissaires d'école, que votre Excellence a abandonnés aux caprices d'un magistrat, qui jouit de la protection de votre seigneurie ; l'un a agi en obéissance à la loi, et est découragé, et obligé de demeurer en charge, sous une pénalité, l'autre a agi d'une manière évidemment contraire à cette même loi, et reçoit protection et indulgence et considérez les sentiments de ces quatre cents personnes, auxquelles je viens de faire allusion, qui ont payé leurs cotisations, et qui sont tout à fait sensés à l'injustice qui leur est ainsi faite. Voyant l'évasion du coupable, ils peuvent bien se récrier contre la conduite tenue par votre Excellence ; le mécontentement peut fort bien remplacer l'obéissance pour laquelle ils étaient renommés. Les regrets de M. Papineau ne les convaincront pas qu'ils ont été traités avec justice, et bien que sans éducation, milord, ils sont très sensibles au mal que rien autre chose que le châtiment du coupable ne peut réparer. Mais pourquoi cela a-t-il été fait ? Pourquoi l'homme coupable a-t-il reçu pardon aux dépens de plus de quatre cents ? Je pourrais répondre, milord, mais je ne retiens.

Je demanderai la liberté d'établir aussi, pour l'information de Votre Excellence qu'il n'y a maintenant aucun autre tribunal compétent de valoir lequel les commissaires d'école puissent vanter les parties de comparaitre. Mr. Papineau n'étant aussi commissaire pour les parties, n'au tant aussi commissaire pour les parties, causes, conjointement avec trois autres, d'autres hommes vraiment loyaux, a déjà offert sa résignation à Votre Excellence, un autre





AUX LIBRES ET INDÉPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE SAINT HYACINTHE.

La dissolution du Parlement, vous appelle, sous des circonstances importantes, à faire choix d'un représentant.

Depuis l'élection de la constitution de 1791, le pays s'est plaint de posséder que l'ombre du système représentatif, et de subir un pouvoir arbitraire sous les formes apparentes de la liberté constitutionnelle.

Dans tout gouvernement, il doit y avoir quelque chose de la puissance absolue, prépondérante, despotique même.

Dans les colonies, le pouvoir s'est constitué maître et seul juge, bien informé de la théorie comme de la mise en pratique des principes constitutionnels.

L'histoire démontre, avec toute la puissance brutale des faits, que la colonie, pour être avareteuse à la métropole, et pouvoir donner à ses ressources ses développements naturels, doit avoir le contrôle absolu sur ses affaires locales.

Fort de notre droit et de la logique de Platon, nous demandons, que le gouvernement représentatif, ne soit pas pour le pays un mensonge et une ironie de papier.

Sous cette bannière tous les intérêts seront largement abrités. Le pays, sortant des luttes politiques qui absorbent toute la force des partis, entrera dans une voie de progrès et de prospérité.

Le premier besoin d'une société, est un gouvernement régulier, qui ne soit pas travaillé par une inquiétude instable.

Dans le présent, les sociétés subissent fatalement les influences de leur passé. Nous sommes des luttes orageuses d'une époque, qui avait rêvé la domination par l'immobilité et la conquête de ses idées par l'inertie et l'inertie de ses forces.

Le pays a soif d'instruction et le législateur doit s'efforcer de satisfaire amplement cette nécessité morale de l'existence du peuple.

Le système actuel est radicalement mauvais. Il a converti le pays, jusqu'à encombrement, de maisons d'écoles; et son fonctionnement semble s'être arrêté là.

Le fait de l'enseignement méthodique, bien distribué, donne par des instituts supérieurs, pour obtenir un tel résultat, il faut maintenir un grand nombre d'écoles, mais de petites écoles.

Le système de l'instruction est aussi grande pour les masses que pour les particuliers. C'est le grand providentiel de la valeur des peuples comme des individus.

Le fait de l'instruction est aussi grande pour les masses que pour les particuliers.

Dans les arrangements judiciaires, les intérêts des campagnes ont été sacrifiés aux intérêts d'une centralisation dans les villes, aussi injuste que contraire aux principes démocratiques de notre constitution.

Dans les arrangements judiciaires, les intérêts des campagnes ont été sacrifiés aux intérêts d'une centralisation dans les villes, aussi injuste que contraire aux principes démocratiques de notre constitution.

Le système de l'économie a été organisé que l'industrie est passablement aidée par des centres multiples de population.

C'est un fait sur l'intérêt d'une plus grande communication dans les villes, ni sur les intérêts des classes de justice ou des hommes de loi, qu'on doit établir la base judiciaire et son organisation.

L'organisation judiciaire n'est pas viciée seulement à raison de la concentration des affaires dans les villes. Le vice radical du système actuel, c'est l'omnipotence du juge et son indépendance de la loi même.

qu'il est donné, est entouré d'une inviolabilité aussi dangereuse contre les intérêts des particuliers que nuisible à l'intérêt public.

Il y a quelque chose qui se rattache au système judiciaire; et qui affecte hautement les intérêts de la propriété foncière.

Une charge aussi injuste qu'onéreuse que l'administration de la justice fait peser presque entièrement sur les campagnes, c'est l'obligation de servir comme jurés dans les cours criminelles, sans aucune rémunération des dépenses considérables que les transports et l'absence nécessitent.

Les lois relatives à la voirie sont consacrées dans un grand nombre de statuts, qui font une condition assez peu commune, et l'habitude des autres lois, pour les comprendre et en expliquer les contradictions.

Il est au reste urgent de faire une codification de nos statuts, et de notre loi en général.

Notre jurisprudence est un labyrinthe difficile. Nous avons des lois nombreuses, contradictoires, incohérentes, éparpillées dans un nombre presque infini de livres.

Le résultat de cette nécessité de recourir à un si grand nombre de statuts et à diverses jurisprudences, pour connaître les pouvoirs des tribunaux, et les droits mêmes des individus, que les hommes les plus sages les oublient souvent; et un mal encore plus grand pour la société, c'est que les tribunaux profitent de cette confusion et de la paresse des citoyens, pour étendre leurs pouvoirs et favoriser les écarts du gouvernement.

De toutes les questions si nombreuses et si diverses qui préoccupent l'opinion publique, les plus importantes sont celles qui touchent à la propriété foncière. Le sol est la base économique de la prospérité.

Le pays ne pourra jamais prospérer, tant que l'indivision fatale de la tenure seigneuriale pesera sur le sol et les habitants, de toute la brutale de ses tendances pernicieuses et dévorantes.

Cet état de choses est désastreux pour la propriété agricole, et à une époque où elle n'est pas l'instrument dominant de la société, les capitaux s'éloignent d'elle et vont ailleurs.

La législation travaillée par les querelles politiques succombe sous le poids des laines qu'elles trament à leur suite, et n'est plus qu'un moyen de domination et de corruption officielle.

Il est impérieusement urgent de mettre un terme aux souffrances de la propriété foncière par l'abolition de la tenure seigneuriale.

terme aux souffrances de la propriété foncière par l'abolition de la tenure seigneuriale. Des efforts bien dirigés peuvent amener cette question à son issue aussi facilement que promptement.

La réforme des lois qui régissent la propriété foncière, n'est point la seule à demander dans l'ordre économique. Les destinées d'un peuple, dans son développement matériel, sont les conséquences de ses institutions économiques.

La concurrence, cette force aveugle et sans intelligence, ne peut être la base d'une bonne constitution économique. L'industrie, dont les influences atteignent tous les intérêts, toutes les classes, tous les degrés de l'échelle sociale, et d'une manière si forte et si puissante, ne doit pas être abandonnée, dans sa constitution, à la fatalité et à l'arbitraire.

J'ai l'honneur d'être Messieurs, Votre obéissant serviteur, L. V. SICOTTE.

Portrait de Jacques Cartier A la sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager.

AVIS. TOUTES Personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu J. H. EASTON MILLS, Écuyer, en son vivant Banquier de Montréal, et qui prières de l'administrer pour être réglées, et celles qui ont à la dite succession de payer sans délai le montant de leur compte, au bureau occupé ci-dessus par le défunt rue St. François-Xavier.

WILLIAM LYMAN, Procureur de Mme Hannah Lyman Mills Montréal, 25 nov.

VERNIS SUPERIEUR. POUR TUYAUX DE POELES A vendre par M. FAYRE & Co. Pharmaciens, 103, rue Notre-Dame Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste.

29 oct. PORTRAITS AU DAGUERRETYPE. M. M. DESNOYERS a l'honneur d'informer le public de Montréal qu'il a ouvert ses CHAMBRES DE DAGUERRETYPE au No. 133, Rue Notre-Dame, où il se propose d'exercer son art. M. D. peut prendre des portraits d'enfants à tout âge. Il se transporter aussi à la résidence de ceux qui le désirent. Ceux qui voudraient conserver les traits d'un parent ou ami décédé peuvent le faire en s'adressant à M. D. le plus tôt possible après la mort.

N. B. — M. D. enseigne l'art du Daguerrytype en deux leçons et a un appareil à vendre. Ses prix sont très réduits. Entrée par la porte cochère. 23 nov.

ECOLE DE Médecine et de Chirurgie. LES lectures à cette école, interrompues, commencent le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le 15 DÉCEMBRE. Les lectures, à l'avance sont données en français, comme suit: L'Anatomie, Dr. BISHOP. Les Accouchements, " ANSOLO. La Pratique de la Médecine, " BANGLEY. La Chirurgie, " MONRO. La matière médicale et la thérapeutique, " J. C. CONNOR. La Chimie, " SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie, " PELTIE. La médecine légale, " BOYCE. La Chimie médicale, " BAGLEY. La Clinique Chirurgicale, " ANSOLO. N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours cette école pourront avoir le degré de l'Université de Collège, McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un " Annus Medicus," à ce collège. 22 sept. 1847. WILLIAM SUTHERLAND, M. D.

AVIS IMPORTANT HATEZ-VOUS DE VOUS ABONNER A LA REVUE CANADIENNE SI VOUS VOULEZ AVOIR 20 ALBUMS POUR RIEN EN SOUSCRIVANT. Les Prix d'abonnement s'en vont grand train. Nos abonnés m'ont écrit que 25 à 30 files complètes. N'oubliez pas l'abonnement et vos lettres à si grand marché des LECTURES INSTRUCTIVES ET AMUSANTES pour l'hiver qui s'avance.

COURS DE LANGUE FRANCAISE, EN 60 LEÇONS. LES Soignés à l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs, de cette cité et des environs qu'il commença DÉMAIN, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écouter la langue Française avec précision; et de suite de pouvoir donner en français une leçon d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS. Il me compta beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur des succès qu'il a obtenus jusqu'à ce jour seront envoyés à qui en fera la demande.

CHS. H. LASSISEKAYE. MONTREAL, 30 NOV. 1847. EPICERIES, VINS, THE, &c. Nous à l'Esplanade No. 31. Grand-rue St. Jacques à côté de l'Eglise-Wal-gyane. LES Soignés ont l'honneur d'annoncer aux habitants de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert à l'Esplanade No. 31 un établissement d'ÉPICERIE, où ils ont en magasin un grand assortiment de provisions et articles d'épicerie, tels que TRES, CAFÉS, SOUS-BOISSONS, SACCHES, MARINADES, NOUVEAUX FRUITS, etc. etc.

MAGASIN DE MODES. ETABLISSEMENT PARISIEN. MADAME ROJEU a l'honneur d'informer les Dames de Montréal, qu'elle vient d'ouvrir son établissement de modes AU NO. 157, RUE NOTRE-DAME. On trouvera chez elle, un grand assortiment d'OBJETS DE MODES, FLEURS FRANÇAISES, CHAPEAUX, BONNETS, ORNEMENTS POUR CHAPEAUX &c. d'après les dernières modes de Londres et de Paris. Habillements et ouvrages faits sur commande. Montréal, 23 nov. 1847.

SALONS D'EXPOSITION DE MODISTE. Mlle. MAJOR A l'honneur d'annoncer aux Dames de Montréal et des environs que ses SALONS D'EXPOSITION sont MAINTENANT OUVERTS; elle vient de recevoir les MODES D'HIVER LES PLUS EN VOGUE et elle a mis des arrangements pour continuer à les recevoir tous les mois. Grand-rue St. Jacques, 13 nov. 1847.

RESTAURANT DE COFFAÏ, PLACE D'ARMS. M. COMPAN qui a été plusieurs années chef de la cuisine de deux brigades de carabiniers et du 71e régiment, ainsi que de plusieurs clubs, a un nombre de plus de dix ans de l'expérience qu'il se trouve dans les plus célèbres garnitures, vient d'ouvrir un RESTAURANT au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St. Jacques, vis-à-vis la nouvelle Banque de Montréal. On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celle de Paris et de New-York, dans le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartements sont élégants et commodes, et les meubles et l'équipement en rien à aucun autre établissement de ce genre. La propriété sera achetée par des particuliers, qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas où ils puissent se livrer à leur plaisir et à leur loisir. On trouvera à ce restaurant des mets de toute espèce, préparés à toute heure du jour. Ses vins et ses liqueurs seront toujours du premier choix. Il peut donner des dîners publics à vingt et soixante personnes. Les soupes pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servies avec les mets les plus délicats qu'on offre la saison. Vraie soupe à la tortue en tout temps. — 21 nov.

MARCHAND-TAILLEUR. LES Soignés, reconnaissant de l'encouragement qu'il leur a prodigués à si nombreuses reprises, et qui leur a fait connaître les secrets de l'art de la coupe, ont le plaisir de leur offrir un assortiment d'habillements d'hiver, et un grand assortiment de vêtements d'été, et est prêt à recevoir toutes les commandes et à les satisfaire dans le plus prompt délai. Les personnes qui désirent se faire faire des vêtements de toute sorte, ou qui ont besoin de raccommoder leurs vêtements, sont priées de venir à son magasin à la mode au No. 163, à l'Esplanade, à côté de l'Eglise-Wal-gyane. CHARLES GAREAU. 29 oct.